
3.3.3 Déplacements à l'échelle de la commune

Options pour le volet déplacements

- modérer la circulation dans les lieux habités
- améliorer la desserte par les transports publics
- développer et sécuriser les itinéraires piétonniers et cyclables

Les principales options du plan directeur communal concernant le volet des déplacements sont transcrites sur la carte à la page suivante.

Trafic individuel motorisé

Hierarchie du réseau

Le réseau routier de la commune étant suffisamment hiérarchisé, il ne nécessite pas d'aménagement particulier tel que des élargissements ou la construction d'une nouvelle voirie. Il en est de même pour les carrefours qui ne présentent pas de problème de capacité ou de sécurité spécifique.

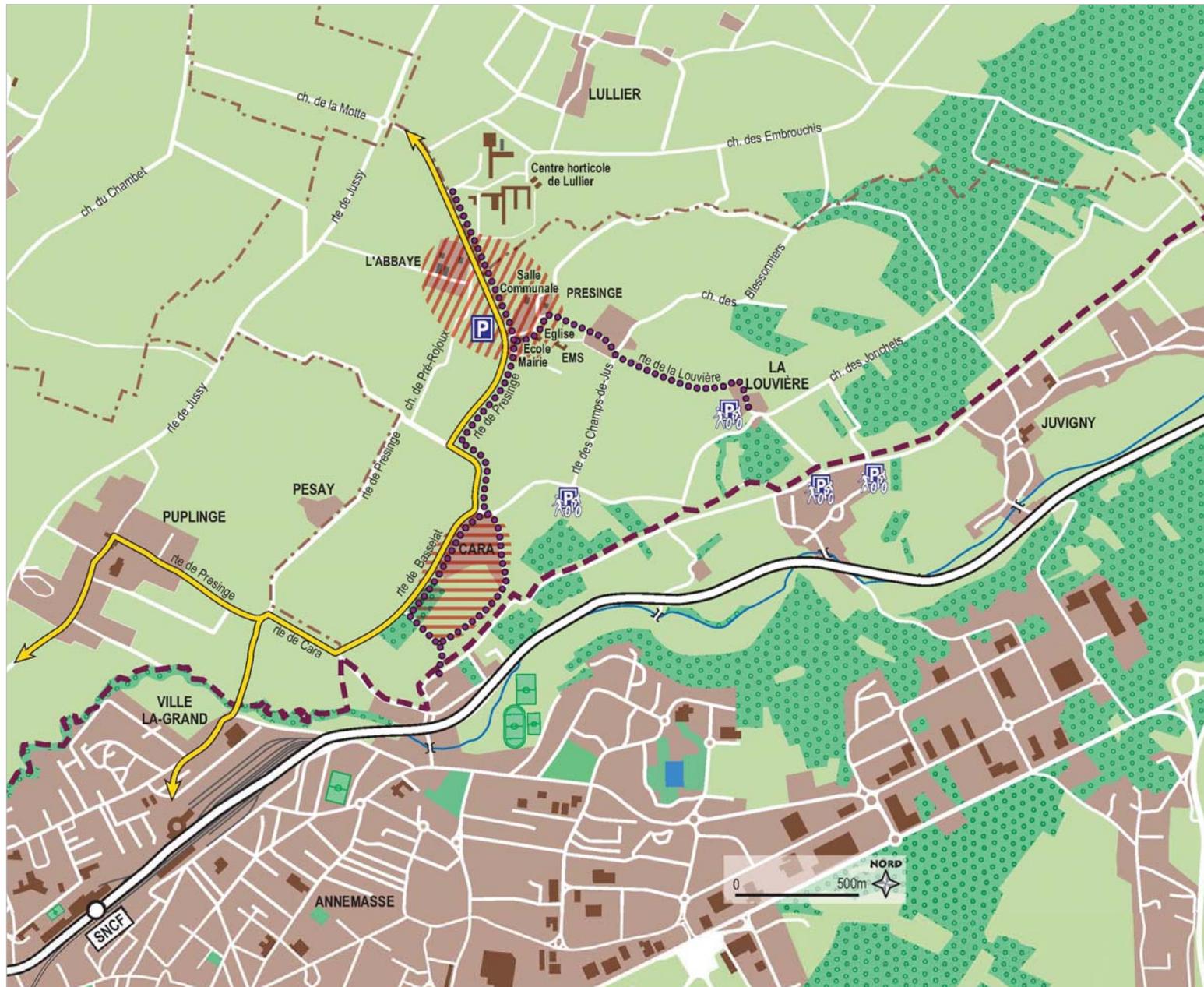
Mesures de circulation et de stationnement

Des mesures de modération de trafic visant au respect de la vitesse autorisée sont à envisager au niveau de la route de Presinge sur le tronçon entre l'Abbaye et Presinge.

Les aménagements existants à Cara sont maintenus.

L'établissement d'un plan de stationnement à l'échelle communale permettrait de déterminer les différents besoins et de les structurer.

- Le marquage d'un certain nombre de places de stationnement public au centre du village de Presinge rendrait le parcage des véhicules plus clair.
- Mieux, la création d'un parking collectif au niveau du carrefour route de Presinge / route de La Louvière permettrait de répondre au besoin des divers équipements publics et privés, de manière complémentaire entre la journée et le soir. Cet équipement fait déjà défaut aujourd'hui, compte tenu de l'importante fréquentation des restaurants et de la nécessité d'assurer le parcage des promeneurs, visiteurs réguliers, ainsi que du public de différentes manifestations. Et puis, en concentrant le stationnement sur la voie passante de la commune, au départ de la route de La Louvière, on contribue à la réduction et à la modération du trafic sur la "grand'rue" du village.



Options
volet «déplacements»

01.10.2004

-  Bus
-  Réseau piéton communal
-  Zone habitée à modérer
-  Parc promenade mountain bike
-  Futur réseau CEVA / Gare
-  Limite communale
-  Frontière
-  Parking collectif

- De manière générale, le stationnement lié au futur développement d'établissements privés ou publics doit être assumé sur les parcelles concernées ou des solutions concertées doivent être trouvées par le requérant, le domaine public ne pouvant continuer à absorber le parcage des véhicules. L'EMS proche du centre du village a planifié pour fin 2007 une extension importante de ses bâtiments nécessitant de résoudre le stationnement des collaborateurs et visiteurs.
- Le stationnement lié aux logements et activités du "nouveau village" de Presinge est à organiser en surface et en sous-sol le long de la contre-allée projetée, libérant les espaces ouverts du quartier de l'encombrement des véhicules.
- Enfin, des points de stationnement pour les véhicules doivent être aménagés dans la campagne, là où se font les départs et arrivées des promeneurs et des cyclistes (chemins de randonnée et itinéraires cyclables cantonaux).

Douanes

Les mesures proposées ici sont basées sur l'état actuel des douanes, à savoir le passage obligé pour les véhicules aux postes de Cara, de Cornières et de La Renfile.

La douane de La Louvière n'est perméable qu'aux déplacements doux, évitant ainsi le transit sur la "grand'rue" de Presinge, dont la vocation résidentielle est confirmée.

Transports collectifs

Dans une optique de développement des transports publics, une liaison entre Presinge et la gare d'Annemasse est une opportunité à saisir lorsque la construction du CEVA sera achevée.

Déplacements doux

Cycles

À la vue des bonnes conditions de circulation sur le réseau communal, il n'est pas opportun de développer spécifiquement des aménagements cyclables.

Il semble par contre intéressant de créer des points de départ pour les balades à vélo sous la forme de petits parkings le long des itinéraires cyclables cantonaux.

Vu la présence d'un itinéraire de cyclo-tourisme sur la départementale 15, des franchissements de frontière doivent être maintenus en nombre pour les cyclistes (notamment à La Louvière).

Piétons

L'extension du réseau piéton communal est à planifier dans le cadre d'un plan directeur des chemins pour piétons.

Dans l'immédiat, la maille piétonne doit être calquée sur le développement du tissu bâti; des liaisons fonctionnelles doivent être assurées entre les hameaux et le village de Presinge, où se trouvent les principaux équipements de la commune; elles composent une figure en Y dont les segments doivent être sécurisés.

Le projet d'aménagement du centre villageois devra intégrer l'idée d'un tronçon de randonnée pédestre reliant plus directement l'Abbaye au carrefour devant la mairie.

Projets avoisinants

La commune souhaite être informée et participer aux discussions relatives au projet de "pénétrante nord d'Annemasse", si à l'avenir cette hypothèse de tracé devait être confirmée, considérant son impact sur le territoire de Presinge (foncier, paysage, trafic, etc.).

3.3.4 Espace rural et milieux naturels à l'échelle de la commune

Option pour le volet espace rural et milieux naturels

- protéger et valoriser le paysage, l'agriculture, la nature et le patrimoine

Les intérêts et atouts de l'espace rural de la commune sont nombreux. Les domaines concernés sont multiples: agriculture, nature, paysage, patrimoine et histoire, loisirs.

L'établissement d'une **stratégie environnementale** est une démarche possible pour la concrétisation de l'option générale "protéger et valoriser le paysage, l'agriculture, la nature et le patrimoine".

Elle se caractériserait par la définition de thématiques (propositions ci-contre, lettres a à g), qui chacune serait développée spécifiquement, à travers une approche participative et volontaire, impliquant les acteurs locaux (commune, propriétaires, exploitants agricoles et forestiers, groupes d'intérêts).

La première phase de travail de chaque thématique verrait l'établissement d'un diagnostic concis, visant à identifier les enjeux, les problématiques et les déficits, puis à poser des objectifs et à définir les mesures à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Un outil de mise en oeuvre de certaines thématiques de la stratégie environnementale pourra être le **réseau agro-environnemental**. Ce type de projet participatif s'appuie notamment sur des dispositions légales fédérales et cantonales qui encouragent la mise en place de surfaces de compensations écologiques (jachères, haies vives, etc.). Le canton et la confédération peuvent également soutenir certaines mesures selon leurs caractéristiques.

a. Maintien et développement d'une agriculture compétitive et diversifiée

- Conserver la surface agricole et planifier les développements de la commune (urbanisation, loisirs) en prenant en compte les besoins et incidences pour l'agriculture.

b. Maintien et développement du bocage et particulièrement les alignements de chênes

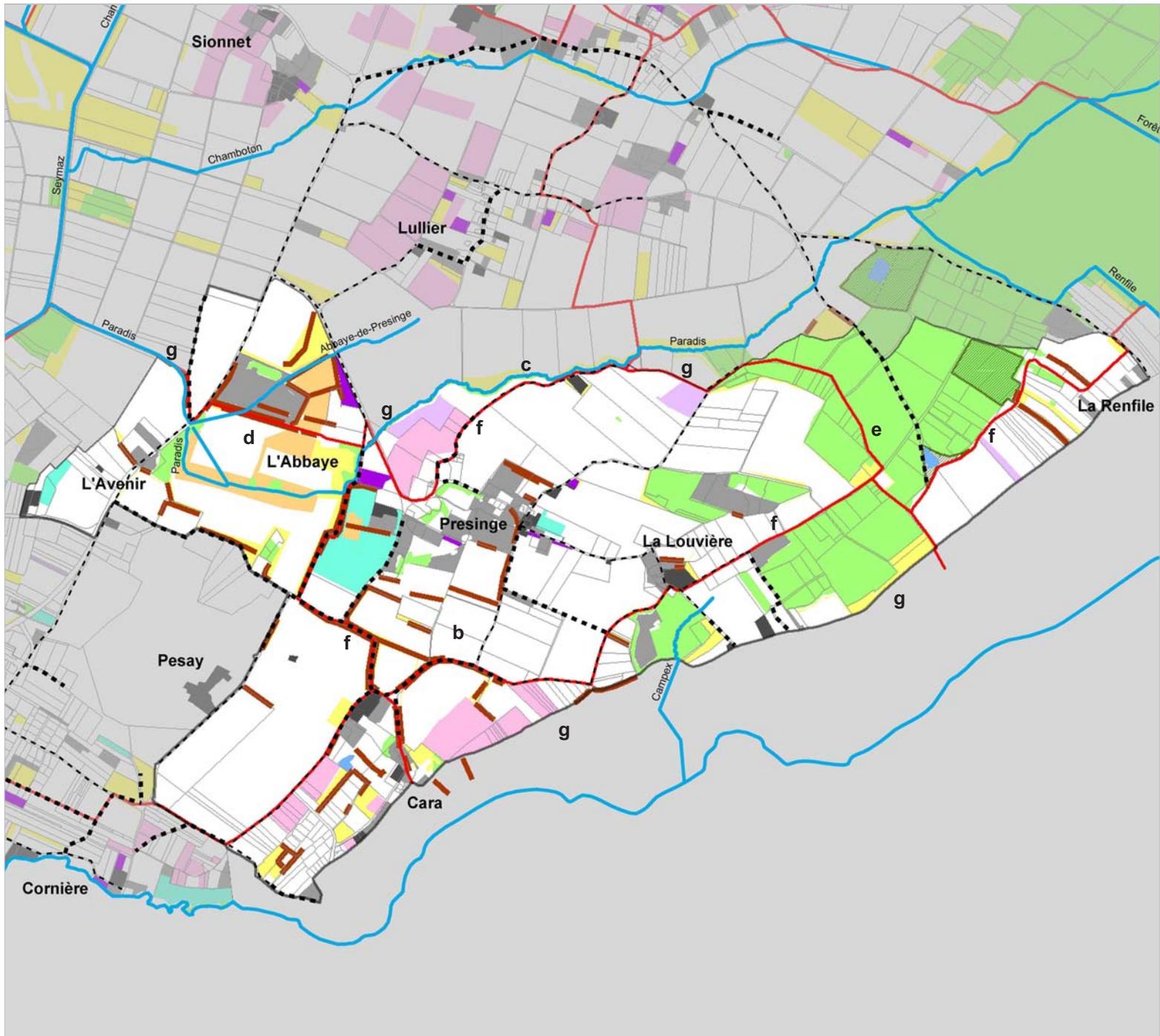
- Prolonger et revitaliser le réseau d'**alignements de vieux chênes** le long des voies historiques de la commune empruntées par le tourisme pédestre.

c. Revitalisation du Nant du Paradis

- Saisir chaque opportunité d'améliorer le régime hydrologique et la qualité de l'eau.
- Améliorer la qualité écologique du **cordon boisé** par des mesures de gestion de la végétation (abattages, plantations) et du bétail (piétinement), la création de bandes tampon, l'élargissement du cordon boisé et l'amélioration de la structure des lisières.

d. Mise en valeur du domaine de l'Abbaye

- Préserver efficacement les **chênes remarquables**: protection contre le bétail et suivi des arbres pour permettre des mesures de gestion adaptées (env. 10 sujets).
- Planter de nouveaux chênes, notamment le long du tracé historique du Nant du Paradis.
- Améliorer la qualité du cordon boisé du Nant du Paradis.
- Revitaliser les **vergers haute tige**.



**Options
volet «espace rural et milieux naturels»**

Ech. env. 1:15'000

20.01.2005

Réseau de chemins

- chemin ancien IVS avec substance
- chemin ancien IVS sans substance
- chemin de randonnée cantonal repertorié

Milieux naturels et extensifs

- milieux humides
- périmètre de protection "nature"
- forêt
- prairie extensive
- pâturage
- verger haute tige
- alignement d'arbres, haie
- cours d'eau

Inventaire de la zone agricole

- Constructions agricoles
habitations d'agriculteurs
- Habitations et prolongements
pelouses, jardins
- Pépinières, floriculture
- Vergers intensifs
- Vignes

Options du plan directeur communal

- a** Maintien et développement d'une agriculture compétitive
- b** Maintien et développement du bocage
- c** Revitalisation du Nant du Paradis
- d** Mise en valeur du domaine de l'Abbaye
- e** Amélioration écologique des bois
- f** Valorisation du patrimoine naturel pour la promenade
- g** Maintien des liaisons biologiques

e. Amélioration écologique des bois, des lisières et mise en valeur des milieux humides (Bois de Jussy)

- Améliorer la qualité des **lisières** par des mesures de gestion (3 km linéaires à traiter).
- Améliorer la qualité structurelle des **bois** par des mesures d'éclaircissement.
- Favoriser la découverte des **milieux humides** de la commune en les intégrant dans un réseau de promenade commenté (Prés de Faverges: Glaïeul des marais, Pie-grièche écorcheur; Bassin des Cornaches et Etang des Dolliets: mosaïque de milieux humides, batraciens, libellules).

f. Valorisation du patrimoine naturel pour la promenade

- Maintenir / développer des itinéraires de promenade, sans toutefois nuire à la préservation des espaces particulièrement sensibles et à l'activité agricole.
- Favoriser la connaissance et la contemplation des valeurs paysagères et naturelles (information, qualité des promenades).

g. Maintien des liaisons biologiques fonctionnelles au niveau supra-communal

- Maintenir / renforcer la qualité des structures naturelles (haies, cordons boisés) qui ont un rôle majeur pour le déplacement de la faune, en particulier le ruisseau du Manson et son cordon boisé entre les bois et la Seymaz.
- Maintenir / améliorer le passage de la faune au niveau des axes routiers importants (liaison avec le vallon du Foron, passage du Manson sous les routes de Presinge et de Jussy).

Compensations

Nombre de mesures proposées ci-dessus devraient répondre en termes de compensations qualitatives au déclassement souhaité par la commune à Presinge-village.

De manière quantitative (m2 pour m2), une parcelle de 1'521 m2, située au nord du village en zone 4B protégée, contiguë aux terres agricoles, a été achetée récemment par la commune; elle pourrait être **reclassée en zone agricole**.

Des **compensations financières et des projets en faveur des agriculteurs** (local de vente directe) sont à étudier dans le cadre de la loi sur la promotion de l'agriculture (M2 05).

Mise à jour de la ZBF

Dans un registre différent, on peut souligner l'**inscription en zone des bois et forêts** du cordon boisé du village qui rend inconstructible une partie des terrains situés au sud de la route de la Louvière (dont une partie à l'ouest de l'EMS pourrait retourner en zone agricole).

Echappées paysagères

La commune souhaite le maintien de part et d'autre de la frontière, entre La Renfile et Cara, de l'espace rural libre de toutes constructions, afin de préserver le **corridor à faune** en direction de la vallée du Foron, mais aussi afin de conserver les **splendides vues** sur la grande géographie (à partir de la route de Basselat, notamment).

3.4 CARTE DE SYNTHÈSE

3.4.1 Image directrice

La carte de synthèse ci-contre constitue l'image directrice du plan directeur de la commune de Presinge (pour une meilleure lecture, voir aussi le plan annexé).

Les fiches d'action pour la mise en oeuvre du plan, décrites dans le chapitre suivant, y sont numérotées et repérées:

1. Informer la population
2. Modifier le régime des zones d'affectation
3. Développer Presinge-village
4. Poursuivre l'intercommunalité
5. Aménager le domaine public et modérer les vitesses
6. Favoriser la mobilité douce
7. Améliorer la desserte par les transports collectifs
8. Maîtriser le trafic de transit
9. Organiser le stationnement sur la commune
10. Etablir une stratégie environnementale (paysage - nature - agriculture)
11. Développer un réseau agro-environnemental
12. Poursuivre l'amélioration du ruisseau du Manson / du Nant du Paradis
13. Développer une gestion intégrée de la forêt

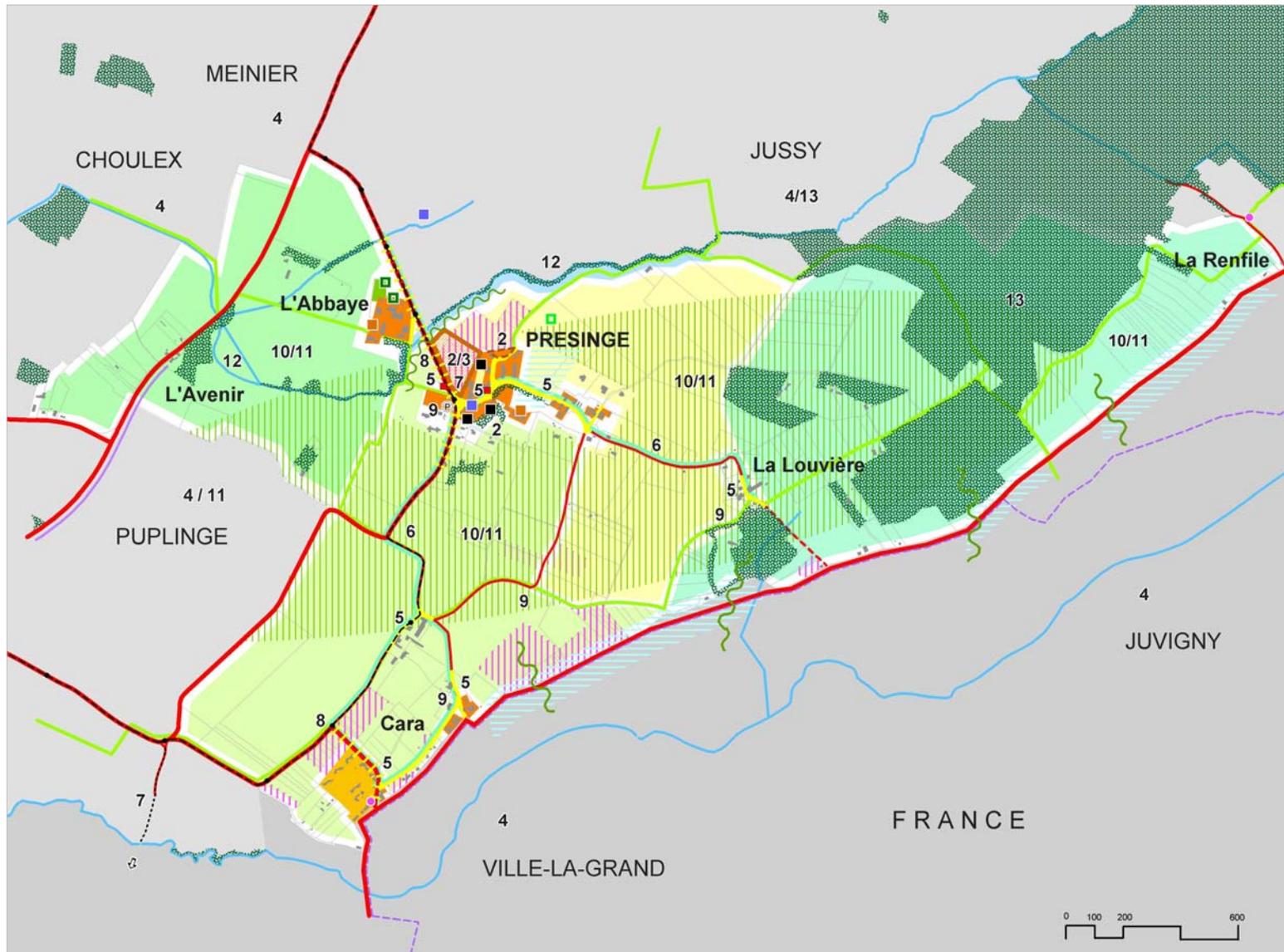


Image directrice

- zone 4B protégée existante
- zone villas existante
- zone de sports existante
- projet de zone d'habitat
- retour en zone agricole proposé
- équipement public communal
- équipement scolaire
- EMS et centre de réfugiés
- café-restaurant
- équipements de sports / loisirs et cimetière
- parking collectif à projeter
- douane
- route cantonale suisse et départementale française
- route communale principale suisse
- route communale principale suisse désaffectée
- réseau TPG actuel
- liaison TC à développer
- arrêt TPG
- aménagement cyclable existant
- itinéraire cyclo-tourisme français
- chemin de randonnée cantonal / transfrontalier
- cheminement entre les villages
- aménagement d'espace public et modération de trafic
- projet de modération de trafic
- forêt
- vigne protégée
- domaine de l'Abbaye
- bocage entre Presinge et Cara
- espace agricole central
- région des bois
- vallon du Manson / du Paradis
- cours d'eau
- liaison biologique à préserver
- échappée paysagère à maintenir
- réseau agro-environnemental à projeter
- fiche d'action (cf. rapport final)

3.5 MESURES

Les mesures de mise en oeuvre du présent plan directeur communal sont données sous la forme de 13 fiches d'action et d'une note en faveur d'un déclassement de la zone agricole pour l'extension du village.

3.5.1 Fiches d'action

Les principales actions à entreprendre sur le territoire de la commune de Presinge font l'objet de fiches dont le numéro est repéré sur l'image directrice. Elles détaillent les mesures de mise en oeuvre du plan directeur communal, mesures qui peuvent être organisées selon les grandes catégories suivantes:

1. Les instruments légaux et réglementaires, qui nécessitent une concertation avec le canton, comme par exemple

- les modifications de zone, à replacer dans une stratégie globale à l'échelle de la commune (compensations),
- les plans localisés de quartier,
- le plan directeur (et plans localisés) des chemins pour piétons.

2. Les réalisations qui peuvent être entreprises par la commune, comme par exemple

- les acquisitions foncières,
- les aménagements du domaine public,
- la construction de bâtiments communaux.

3. Les études directrices à diverses échelles qui nécessitent des contacts avec d'autres communes ou des services de l'administration cantonale, comme par exemple

- un "masterplan",
- la planification des écoles,
- un concept de modération de la circulation,

-
- un plan de stationnement,
 - une stratégie environnementale.

4. Les préavis et les mesures incitatives, comme par exemple

- les préavis communaux sur les demandes en autorisation de construire,
- les chartes ou mesures incitatives diverses, dont certaines peuvent être envisagées en partenariat avec des services cantonaux ou des associations.

Les 13 fiches d'action du plan directeur communal de Presinge sont les suivantes:

de portée générale

1. Informer la population

pour le volet urbanisation

2. Modifier le régime des zones d'affectation
3. Développer Presinge-village
4. Poursuivre l'intercommunalité

pour le volet déplacements

5. Aménager le domaine public et modérer les vitesses
6. Favoriser la mobilité douce
7. Améliorer la desserte par les transports collectifs
8. Maîtriser le trafic de transit
9. Organiser le stationnement sur la commune

pour le volet espace rural et milieux naturels

10. Etablir une stratégie environnementale (paysage - nature - agriculture)
11. Développer un réseau agro-environnemental
12. Poursuivre l'amélioration du ruisseau du Manson / du Nant du Paradis
13. Développer une gestion intégrée de la forêt



1. Informer la population

Objectifs

- Susciter le débat public
- Faire partager à la population les objectifs du plan directeur communal
- Intégrer le plus possible les habitants de la commune aux mesures mises en œuvre

Mesures

- Organisation d'une séance d'information publique
- Présentation de divers aspects du plan directeur communal dans le journal / sur le site internet de la commune
- Compte rendu régulier des actions entreprises dans le journal / sur le site internet de la commune

- page d'accueil
du site internet
de la commune de Presinge

Carte des communes | Etat | Territoire | Transports publics | Informations administratives | Autres liens

Sécurité municipale Loisirs jeunesse Finances communales

Presinge

Fiches signalétiques communales

Présentation Vie politique Administration Finances Sociétés locales Vie économique
Informations utiles Actualités communales

Plan du site
Infos techniques
Impressum

Fiche d'action n° 1 de portée générale:

«informer la population»

Instances concernées

- Autorités communales
- Mandataires des divers projets entrepris

Délai / priorité

A démarrer immédiatement après l'approbation du plan directeur

A consulter

Rapport final du plan directeur communal
www.presinge.ch



2. Modifier le régime des zones d'affectation

Objectifs

- Lancer les procédures en vue de la création du nouveau village et du centre communal
- Préciser la limite de la zone 4B protégée et de la zone des bois et forêts sur le village de Presinge

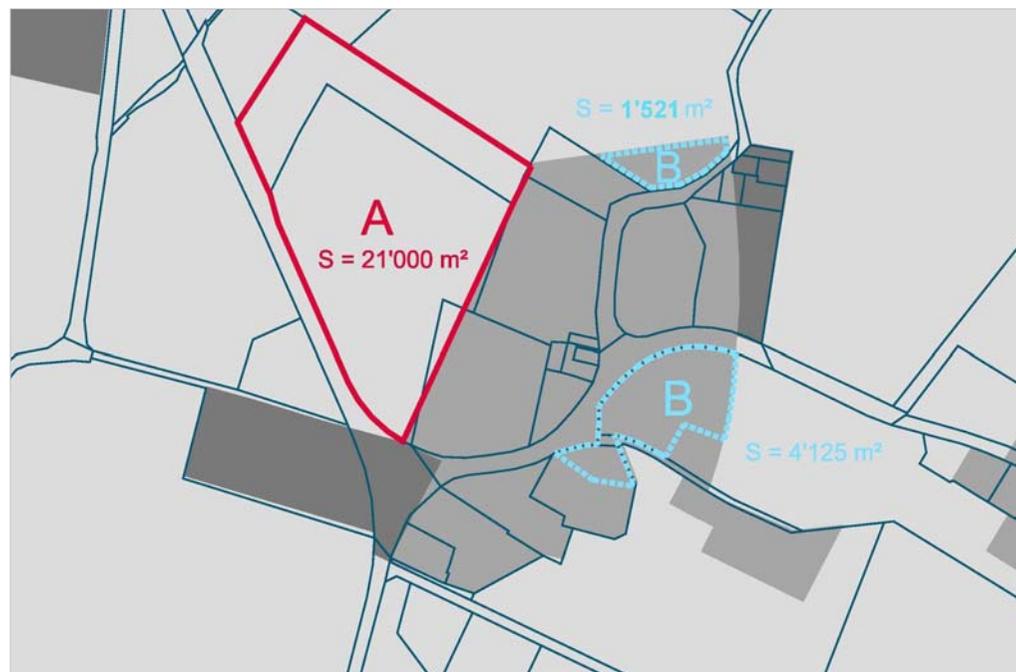
Mesures

- Etablissement du dossier en vue de la demande de déclassement pour l'extension du village de Presinge sur initiative communale (exposé des motifs)
- Mise en conformité du cadastre forestier au centre du village de Presinge (création d'une zone des bois et forêt)
- Définition des compensations au déclassement de la zone agricole (retour en zone agricole notamment)
- Adaptation de la politique foncière de la commune

Coordination nécessaire avec la fiche d'action no 3 (projet du nouveau village et du centre villageois)

Voir aussi l'esquisse d'exposé des motifs en vue d'un déclassement pour l'extension du village au chapitre 3.5.2

- propositions de modifications des limites de zones en l'état du dossier (légende à gauche)



-  zone agricole
 -  limite parcellaire
 -  zone 4B protégée
 -  zone de développement 4B protégée
 -  **A** zone de développement 4B protégée à créer
S = 21'000 m² Densité = env. 0,6
100 logements / 250 personnes
 -  **B** zone de développement 4B protégée pour compensation/mise en conformité
S = 1'521 m² + 4'125 m² = 5'646 m²
- boisement au centre du village
- site pour l'extension du village de Presinge



Fiche d'action n° 2

sur le thème de l'urbanisation:

«modifier le régime des zones d'affectations»

Instances concernées

- Direction de l'aménagement du territoire DAT-DT
- Direction du patrimoine et des sites DPS-DCTI
- Service de l'agriculture - DT
- Domaine nature et paysage DNP-DT
- Division de la gérance - DCTI
- Autorités communales
- Propriétaires

Délai / priorité

A démarrer immédiatement après l'approbation du plan directeur

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 76-81, 113-121 et 149-151



3. Développer Presinge-village

Objectifs

- Créer à Presinge un centre qui renforce l'identité communale et villageoise
- Concevoir un développement raisonné qui assure une progression démographique assimilable et un équilibre socio-culturel (le «nouveau village»)
- Intégrer les équipements communaux et les activités culturelles, professionnelles ou commerciales nécessaires à une vie de village
- Préserver les qualités morphologiques existantes du village de Presinge et du hameau de Presinge-dessus, ainsi que les qualités paysagères du site
- Concrétiser des objectifs environnementaux donnant au futur développement un caractère exemplaire

Mesures

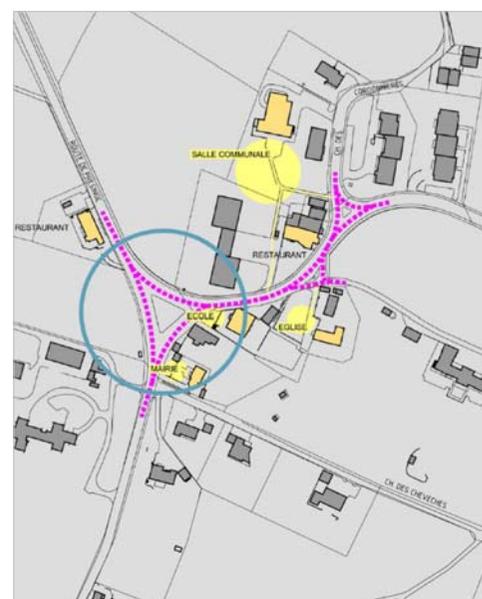
- Planification du développement des équipements et services communaux
- Documentation de la capacité d'accueil du site de développement et ses contraintes
- Rédaction d'un cahier des charges et lancement d'un concours d'architecture en vue d'établir un «master plan» et le (ou les) PLQ qui s'y réfère(nt)

Coordination nécessaire avec les fiches d'action no 2, 5, 7 et 9 (modifications de zones, domaine public / modération de trafic, TC et stationnement)

- étude de principes pour le «nouveau village» de Presinge

- éléments structurants du village de Presinge

- éléments à améliorer de l'espace public du village



Fiche d'action n° 3

sur le thème de l'urbanisation:

«développer Presinge-village»

Principales instances concernées

- Autorités communales
- Propriétaires
- Direction du patrimoine et des sites DPS-DCTI
- Direction de l'aménagement du territoire DAT-DT
- Services de l'Etat concernés par les infrastructures

Délai / priorité

A démarrer immédiatement après l'approbation du plan directeur

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 76-81, 109-111 et 113-121



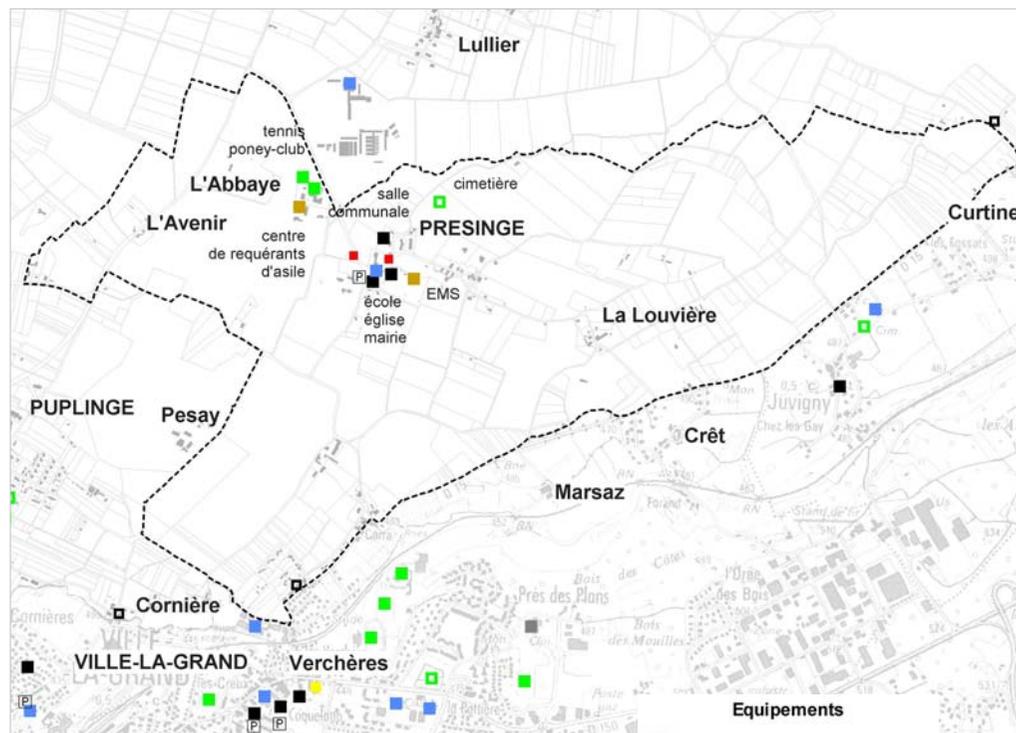
4. Poursuivre l'intercommunalité

Objectifs

- Etudier de manière intercommunale la planification de certains équipements et infrastructures
- Mettre en oeuvre des projets nécessitant une plus grande échelle de réflexion

Mesures

- Etude en cours du PGEE avec Meinier, Puplinge et Gy
- Etude en cours du réseau de fibre optique dans le cadre de l'Association des communes Arve-lac
- Poursuite de la réflexion sur l'organisation des écoles primaires entre Gy et Presinge
- Participation souhaitée aux projets de crèche et de médiathèque développés dans le cadre du projet Etoile-Annemasse
- Poursuite de la gestion des forêts et de l'amélioration des rivières avec Jussy
- Projet en cours d'un RAE avec Puplinge
- Maintien d'un contact régulier avec les communes françaises limitrophes (préservation de la vallée du Foron, corridor à grande faune par les bois de Jussy, arrêts du CEVA) et plus particulièrement la commune de Ville-la-Grand (circulation sur la frontière, vues à préserver)



- carte des équipements publics / privés de la commune et alentours

- école de Presinge

Fiche d'action n°4

sur le thème de l'urbanisation:

«poursuivre l'intercommunalité»

Instances concernées

- Autorités communales
- Communes voisines suisses et françaises
- Association des communes Arve-lac

Délai / priorité

En cours

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 58-59, 60-61, 74-75, 89, 109-111 et 122-129



5. Aménager le domaine public et modérer les vitesses

Objectifs

- Mettre en valeur les places et les rues des hameaux et leur conférer une identité d'ensemble
- Modérer les vitesses dans le village
- Préserver et redonner une qualité aux espaces publics
- Favoriser la réduction du bruit de la circulation dans les localités

Mesures

- Mise en place d'un concept global de modération de la circulation et d'aménagement des espaces publics pour les hameaux
- Etude de dispositifs de modération du trafic et de signalisation appropriés aux sites sensibles
- Etablissement d'un projet pour l'espace public à Presinge (mairie, parking, ...) et traitement de l'"entrée" de village / de la commune
- Etablissement d'un projet pour le secteur de la douane de Cara

Coordination nécessaire avec les fiches d'action no 3, 7 et 9 (Presinge-village, TC, stationnement)

- relevé de la vitesse des véhicules en avril 2005
sur le centre et le sud du territoire communal

Bardonnex,
exemples d'aménagement de la voirie:
- entrée de zone 30 km/h
- modération en zone protégée



Fiche d'action n° 5

sur le thème des déplacements:

«aménagement du domaine public et modération des vitesses»

Instances concernées

- Autorités communales
- Office cantonal de la mobilité OCM-DT
- Service des monuments et sites SMS-DCTI
- Domaine nature et paysage DNP-DT
- Service de protection contre le bruit SPBR-DT

Délai / priorité

Etude déjà lancée
Réalisation échelonnée selon un calendrier des priorités

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 89 et 122-125



6. Favoriser la mobilité douce

Objectifs

- Améliorer les relations avec les localités de Puplinge, Jussy, Choulex, Juvigny et Ville-la-Grand
- Sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes
- Mettre en valeur le patrimoine paysager de la commune et ses voies de communication historiques

Mesures

- Elaboration d'un plan directeur communal des chemins pour piétons
- Aménagement du Y de voies entre les trois principales localités de la commune à l'attention des piétons et des cyclistes
- Amélioration du confort aux arrêts de bus, notamment en lien avec Lullier
- Mise en place d'un réseau local de promenades, publication d'un guide éventuellement

Coordination nécessaire avec la fiche d'action no 9 (stationnement)



- Itinéraire cyclable
- - - - - Itinéraire cyclable, tronçon difficile
- - - - - Chemin randonnée cantonale

- carte de synthèse de la mobilité douce (légende ci-dessus)

- Guide de découverte du patrimoine transfrontalier
- Guide des chemins historiques du canton de Genève

- promenade équestre
- itinéraire cyclable



Fiche d'action n° 6

sur le thème des déplacements:

«favoriser la mobilité douce»

Instances concernées

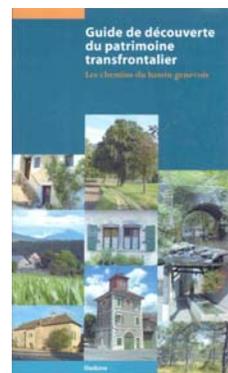
- Autorités communales
- Service de l'espace public et des infrastructures SEPI-DT
- Domaine nature et paysage DNP-DT

Délai / priorité

A mettre en oeuvre dans les deux ans qui suivent l'approbation du plan directeur

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 92 et 122-125
Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre





7. Améliorer la desserte par les transports collectifs

Objectifs

- Obtenir une augmentation de la fréquence de la ligne C
- Etudier les prolongements possibles avec les TAC et la ligne 31
- Encourager la mise en place d'un bus de rabattement pour la gare d'Annemasse (CEVA)

Mesures

- Négociation avec les TPG

Coordination nécessaire avec la fiche d'action no 3 (projet du nouveau village et du centre villageois)

- projet CEVA
- carte de synthèse des transports collectifs
(situation actuelle / légende en bas à gauche)



- Flirt

Ligne	Fréquence	Origine-destination
31	2 bus/HP	P+R Sous-Moulin / Puplinge-Marquis
C	2 bus/HP	P+R Sous-Moulin / Jussy/Monniaz

- Arrêts TPG
- Ligne urbaine Annemasse
- Ligne interurbaine Annemasse
- Futur réseau CEVA / Gare



Fiche d'action n° 7

sur le thème des déplacements:

«améliorer la desserte par les transports collectifs»

Instances concernées

- Autorités communales
- Communes voisines concernées
- Office cantonal de la mobilité OCM-DT
- Transports publics genevois TPG

Délai / priorité

A mettre en oeuvre en phase avec les premières constructions du village et la mise en exploitation du CEVA

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 90-91 et 122-125



8. Maîtriser le trafic de transit

Objectifs

- Limiter le trafic pendulaire à la douane de Cara

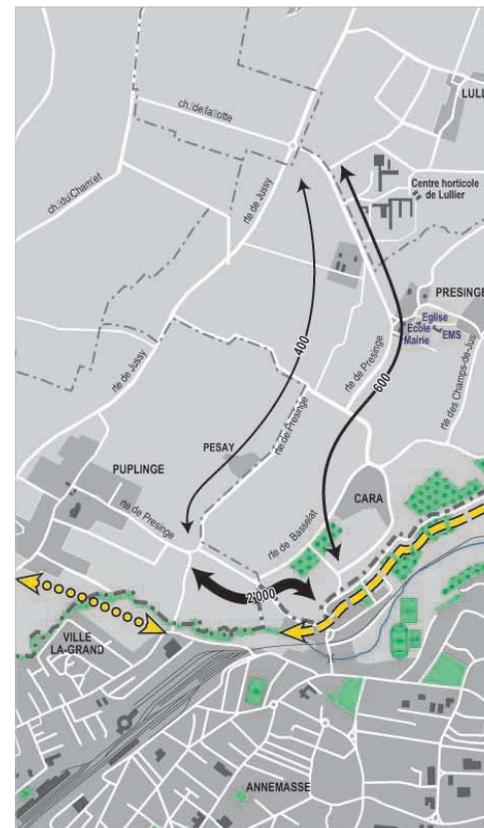
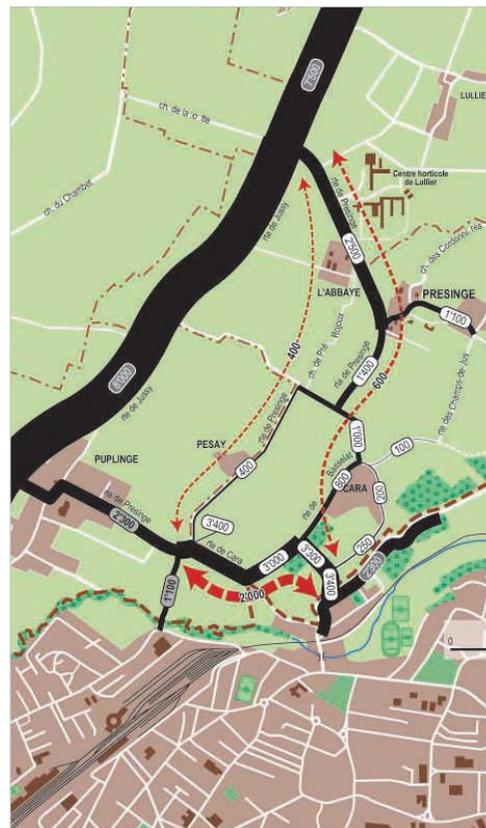
Mesures

- Coordination avec les études en cours du plan de déplacements urbains (PDU) d'Annemasse et du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) MICA sur la commune de Puplinge

- plan de charges de trafic 2005
sur le centre de la commune de Presinge

- trafic de transit en 2005
sur le centre de la commune de Presinge (flèches noires)
et hypothèses de nouvelles routes
sur France (flèches jaunes)

- route de Cara



Fiche d'action n° 8

sur le thème des déplacements:

«maîtriser le trafic de transit»

Instances concernées

- Autorités communales
- Communes voisines, notamment le SEGH (France)
- Direction de l'aménagement DT
- Office Cantonal de la Mobilité OCM-DT
- Conseil d'Etat, délégation aux transports

Délai / priorité

De suite, à coordonner avec le PDU d'Annemasse et les études du PAC MICA en cours

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 84-85 et 122-125





9. Organiser le stationnement sur la commune

Objectifs

- Eviter le stationnement sauvage (localités et espace rural)
- Répondre aux besoins des équipements / activités existants et prévus
- Hiérarchiser le stationnement

Mesures

- Etablissement d'un plan de stationnement à l'échelle communale
- Coordination avec le plan directeur des chemins pour piétons

Coordination nécessaire avec les fiches d'action no 3, 5 et 6 (Presinge-village, domaine public / modération du trafic et mobilité douce)



- réorganisation du stationnement près d'un édifice public (plan)

- aménagement d'un stationnement collectif

- exemples de stationnement non structuré le long de la route de Presinge



Fiche d'action n°9

sur le thème des déplacements:

«organiser le stationnement sur la commune»

Instances concernées

- Autorités communales
- Office Cantonal de la Mobilité OCM-DT
- Propriétaires

Délai / priorité

Etude déjà lancée
Réalisation échelonnée selon un calendrier des priorités et le développement urbain de la commune

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 86 et 122-125
Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre



10. Etablir une stratégie environnementale (paysage - nature - agriculture)

Objectifs

- Développer une stratégie globale pour la gestion du territoire communal sur les thématiques suivantes: agriculture compétitive, maintien du bocage, revitalisation des cours d'eau, amélioration écologique des bois, valorisation du patrimoine naturel pour la promenade, maintien des liaisons biologiques à grande échelle, etc.
- Réaliser des projets communs (fédérer les divers acteurs, stimuler l'implication des communiens)
- Définir une attitude en regard des cabanons de week-end et des activités artisanales en zone agricole

Mesures

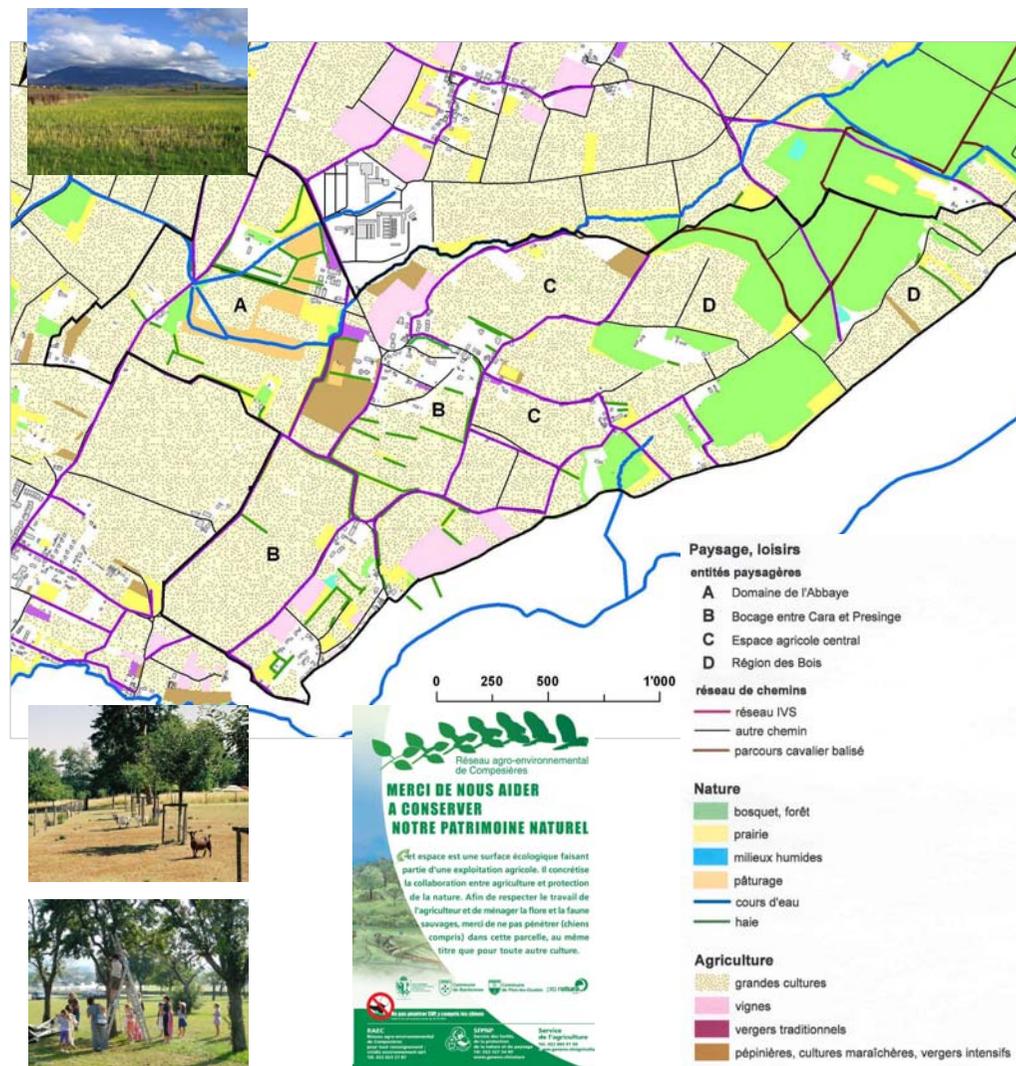
- Création d'un groupe de travail
- Précision des thématiques de la stratégie
- Appui des projets en cours (réseau agro-environnemental, association intercommunale pour la gestion forestière) et lancement de nouvelles opérations (par exemple gestion des loisirs et accueil du public)
- Coordination, évaluation et documentation des transformations du paysage induites par les interventions de différentes natures (activité agricole, renaturations, mesures paysagères, activités de loisirs, infrastructures)
- Information à la population de l'évolution des projets (site internet, bulletin communal, etc.)

Coordination nécessaire avec les fiches d'action no 11, 12 et 13 (réseau agro-environnemental, Nant du Paradis, forêt)

- plan paysage nature et agriculture
(données de base)

- les Voirons depuis Sionnet
- verger pâturé
- récolte de pruneaux

- information publique sur les surfaces de compensations écologiques



Fiche d'action n° 10

sur le thème de l'espace rural et des milieux naturels:

«établir une stratégie environnementale (paysage - nature - agriculture)»

Instances concernées

- Autorités communales
- Agriculteurs de la commune
- Propriétaires
- Domaine nature et paysage DNP
- Service de l'agriculture
- Direction du patrimoine et des sites DPS

Délai / priorité

A mettre en oeuvre dans les deux ans qui suivent l'approbation du plan directeur
Action permanente

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 60-71 et 126-129
Conception évolutive du paysage CEP de Jussy



11. Développer un réseau agro-environnemental

Objectifs

- Favoriser le maintien et le renouvellement du bocage
- Favoriser le maintien - voire le développement - de populations animales et végétales menacées
- Encourager l'implantation volontaire de structures extensives supplémentaires (haies, alignements d'arbres, allées, surfaces herbacées) dans l'espace agricole, dans le cadre offert par les dispositions légales existantes (OPD, OQE, dispositions cantonales)
- Réaliser des projets communs (fédérer les divers acteurs)

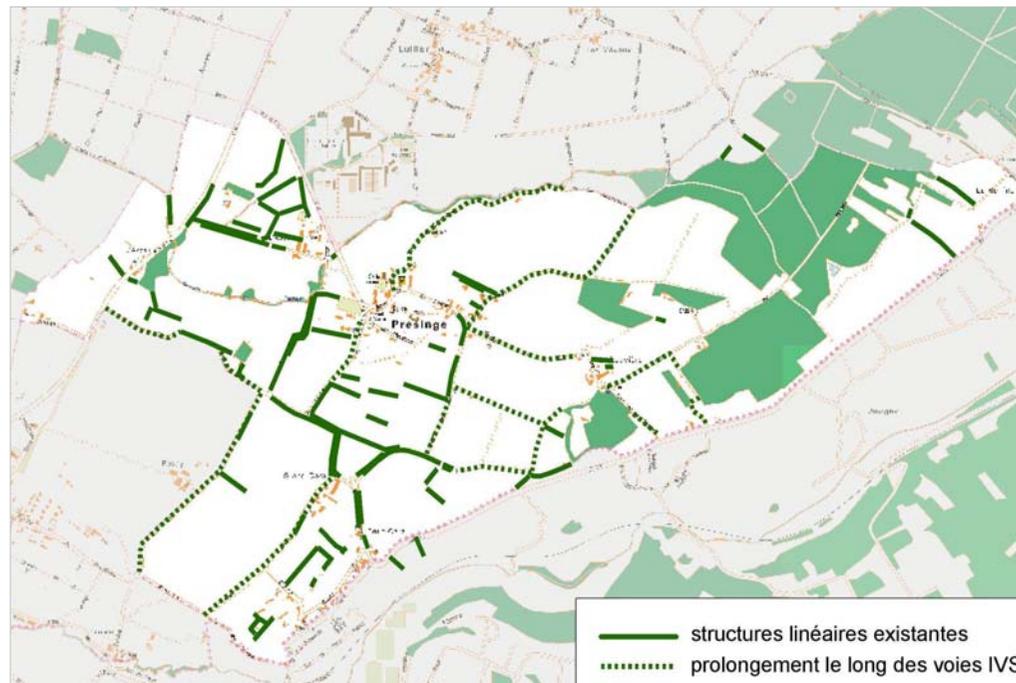
Mesures

- Inventaire du patrimoine arboré de la commune
- Dessin d'un projet fédérateur, définition des mécanismes et responsabilités, notamment pour sa mise en œuvre et l'entretien des nouvelles plantations
- Conception, planification et réalisation des mesures

Coordination nécessaire avec la fiche d'action no 10 (stratégie environnementale)

Voir aussi la fiche no 4 (intercommunalité)

- carte des propositions de plantations (principes)
 - chouette chevêche
- mise en place de nouvelles structures extensives
 - renouvellement des alignements de chênes
 - plantation d'arbres fruitiers avec des enfants



Fiche d'action n° 11

sur le thème de l'espace rural et des milieux naturels:

«développer un réseau agro-environnemental»

Instances concernées

- Autorités communales
- Agriculteurs de la commune
- Propriétaires
- Commune de Puplinge
- Domaine nature et paysage DNP
- Service de l'agriculture
- Direction du patrimoine et des sites DPS

Délai / priorité

En cours
Action permanente

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 62-65 et 126-129
«Projet du Paradis» RAE





12. Poursuivre l'amélioration du ruisseau du Manson / du Nant du Paradis

Objectifs

- Améliorer la valeur écologique et paysagère de la rivière et de son cordon
- Améliorer la qualité des eaux et le régime hydrologique.
- Concilier la fonction de loisirs avec les impératifs de protection de la nature et les activités agricoles

Mesures

Définition des déficits et établissement d'un catalogue de mesures (en coordination et en synergie avec le PGEE), qui pourrait comprendre les interventions suivantes:

- renforcements locaux du cordon
- amélioration de la connexion de part et d'autre des routes
- création de zones tampon
- mesures contre l'incision du lit, etc.

Coordination nécessaire avec la fiche d'action no 10 (stratégie environnementale)

Voir aussi la fiche no 4 (intercommunalité)

- carte des mesures relatives aux cours d'eau (légende à gauche)

Nature

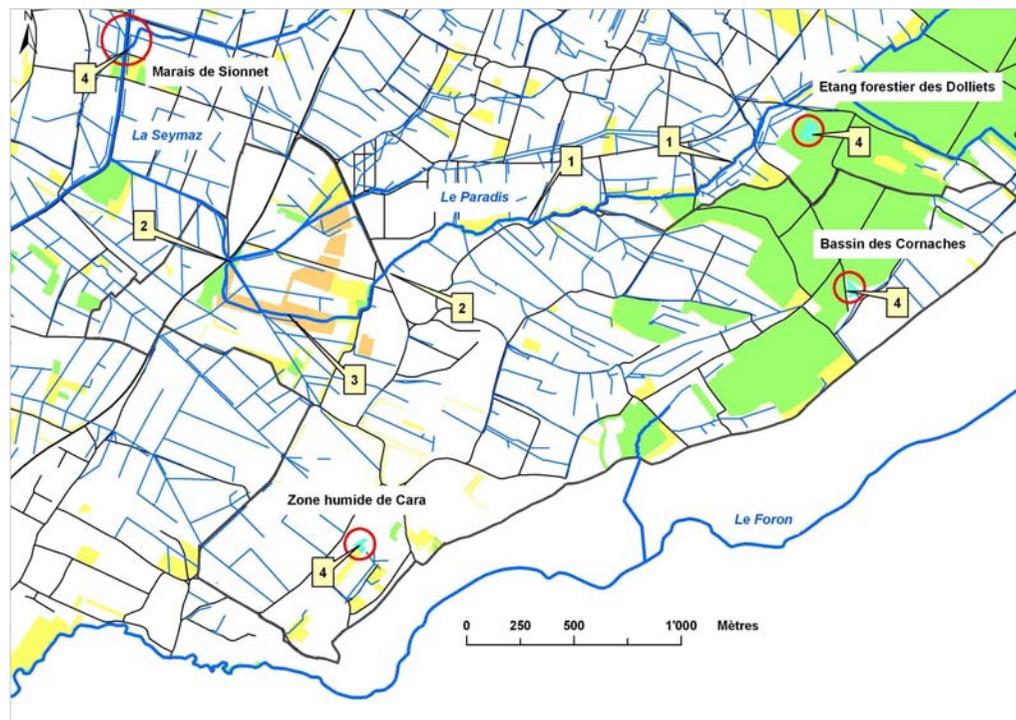
- bosquet, forêt
- prairie
- milieux humides
- pâturage
- cours d'eau
- drainage agricole

- panneau d'information publique

renaturation du Nant du Paradis:
- création d'un seuil
- élargissement du cours d'eau

Mesures

- 1 renforcements locaux du cordon
- 2 amélioration de la connexion de chaque côté de la route
- 3 création de zones tampon
- 4 mise en réseau des milieux humides



Fiche d'action n° 12

sur le thème de l'espace rural et des milieux naturels:

«poursuivre l'amélioration du ruisseau du Manson / du Nant du Paradis»

Instances concernées

- Autorités communales
- Syndicat AF, agriculteurs
- Commune de Jussy
- Service du programme de renaturation des cours d'eau et des rives SRCER
- Domaine nature et paysage DNP
- Direction du patrimoine et des sites DPS
- Propriétaires

Délai / priorité

En cours

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 67 et 126-129
Projet PGEE



13. Développer une gestion intégrée de la forêt

Objectifs

- Participer au développement d'une gestion cohérente et efficace de la forêt, à une échelle intercommunale
- Augmenter la diversité biologique
- Améliorer la gestion des activités de loisirs (stationnement, chemins, itinéraires, diversité des activités)
- Valoriser le potentiel énergétique du bois dans le cadre de projets communaux

Mesures

- Participation et animation de l'association des propriétaires des "Bois de Jussy" créée en novembre 2006
- Identification des thématiques prioritaires, des mesures s'y rapportant et mise en œuvre

Coordination nécessaire avec la fiche d'action no 10 (stratégie environnementale)

Voir aussi la fiche no 4 (intercommunalité)

Nature

-  forêt
-  forêt (fonction nature)
-  prairie
-  milieux humides
-  cours d'eau
-  réserves naturelles

Loisirs

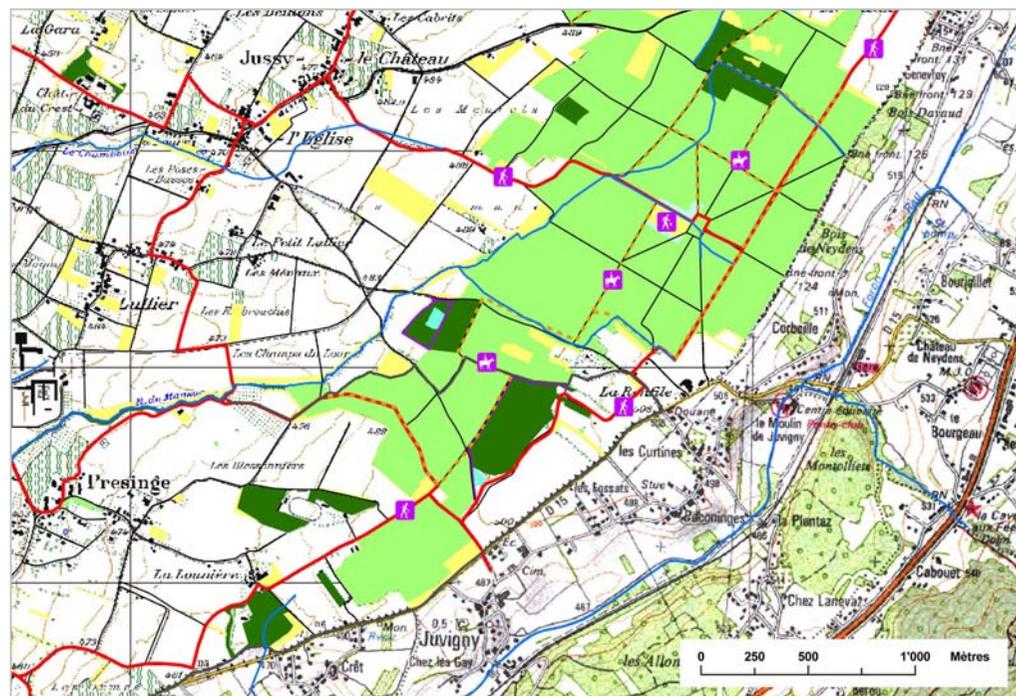
-  place de sport
-  parcours équestre
-  parcours pédestre
-  sentier pédestre balisé
-  parcours cavalier balisé

- carte de l'utilisation de la forêt (légende à gauche)

- chemin forestier bordant une clairière

- emplacement de pique-nique

- lisière étagée présentant une structure idéale pour la biodiversité



Fiche d'action n° 13

sur le thème de l'espace rural et des milieux naturels:

«développer une gestion intégrée de la forêt»

Instances concernées

- Autorités communales
- Commune de Jussy
- Association des propriétaires des "Bois de Jussy"
- Domaine nature et paysage DNP
- Direction du patrimoine et des sites DPS

Délai / priorité

En cours

A consulter

Plan directeur communal, rapport final pages 66 et 126-129

3.5.2 Note en faveur d'un déclassement de la zone agricole pour l'extension du village de Presinge (esquisse d'exposé des motifs)

Cette note constitue les premiers éléments de réponse à la fiche 2.06 du plan directeur cantonal Genève 2015 relative à l'extension des villages (voir annexe, Fiche «Mesure d'aménagement 2.06 Villages»).

Elle résume sous la forme d'une esquisse d'exposé des motifs les principaux arguments contenus dans le présent plan directeur de Presinge en faveur d'un déclassement de la zone agricole et énumère les mesures imaginées par la commune en vue de la création du «nouveau village».

Les actions no 2 et 3 en vue de la mise en oeuvre du plan directeur devront notamment être entreprises à l'initiative de la commune pour atteindre le but fixé.

Dans son préavis du 13 octobre 2006, le service cantonal d'étude de l'impact sur l'environnement résumait de la manière suivante son point de vues sur le projet d'extension du village de Presinge: "D'un point de vue environnemental strict, nous ne pouvons encourager une telle démarche. Cependant, nous sommes tout à fait conscients que le développement prévu demeure très raisonnable et répond aux contraintes socio-économiques rencontrées par une commune rurale."

Clause du besoin

Les arguments suivants peuvent être avancés en vue de satisfaire la clause du besoin:

- la population de la commune stagne, diminue;
- la commune veut garder les communiens, notamment les jeunes Presingeois, sur son territoire, dans sa communauté;
- la commune a souci de diversifier sa population;
- le 50% du budget communal dépend de trois contribuables;
- des investissements ont été réalisés pour des équipements qui doivent fermer (classes d'école, poste);
- la commune souhaite maintenir une vie communale associative, des lieux publics de rencontre et d'intégration, en gardant ses équipements de base (école, poste, salle communale, épicerie, restaurants, etc.);

- la commune saisit l'occasion d'un développement pour créer un lieu central, de référence pour tous les habitants de la commune;
- la salle communale n'est plus adaptée aux besoins associatifs et manifestations culturelles;
- la nouvelle urbanisation pourrait aussi accueillir des étudiants de l'école de Lullier et créer ainsi une synergie avec cet équipement, à la fois proche et distant.

Mesures de regroupements intercommunaux

A travers l'Association des communes Arve - lac, certains problèmes sont discutés, des solutions trouvées. Des contacts fructueux sont déjà établis avec les communes de Puplinge, Meinier, Choulex, Jussy et Gy.

On peut citer pour exemples les actions intercommunales suivantes:

- les classes primaires sont à ce jour organisées avec Gy;
- les équipements de sports sont partagés avec Puplinge et Meinier;
- le projet d'un réseau agro-environnemental est initié avec Puplinge en continuité de ce qui s'est fait sur Meinier;
- une «étude déplacements» est lancée à l'échelle de la région Arve-lac, ainsi que le projet du réseau de fibre optique;
- le plan général d'évacuation des eaux est à l'étude avec Meinier, Puplinge et Gy.

La fiche no 4 du présent plan directeur traduit la volonté de la commune de Presinge de poursuivre dans la voie de l'intercommunalité.

Malheureusement, les «mesures de regroupements intercommunaux» (relatives la plupart du temps aux équipements et infrastructures) ne répondent pas directement au souhait de la commune de maintenir et d'accroître la population; cette demande ne peut être satisfaite qu'en créant de nouveaux logements.

Potentiel de la zone à bâtir

Les potentiels constructibles du plan des zones actuel ont été évalués à moins de 40 logements pour une centaine d'habitants.

Il convient de préciser:

- que 60% de ces terrains sont en mains privées, leurs délais de réalisation (construction) sont donc difficilement contrôlables;
- que certaines parcelles sont mal situées, difficilement accessibles ou grevées de contraintes liées au cadastre forestier;
- que d'autres sont en zone villas, ce qui ne favorise pas la construction de logements bon marchés.

L'«étude des hameaux» de 1997 visait déjà à dégager des potentiels de développement. Les zones 4B protégées créées en 2000, à Cara et Presinge-dessus, n'offrent que de rares occasions de transformation ou de construction.

A noter enfin que le village de Presinge fait partie, selon le plan directeur cantonal, de la liste des villages dont «les zones à bâtir sont en voie de saturation».

Mesures prises pour garantir la qualité de l'aménagement

Afin d'échelonner le développement et de contrôler la structure des nouvelles familles résidentes, la commune doit être propriétaire des futurs terrains à bâtir.

La principale parcelle agricole visée pour la fondation du «nouveau village» appartient à l'Etat; un agriculteur loue le terrain pour y cultiver de la vigne.

En conséquence,

- un échange de terrains peut être proposé à l'Etat de Genève avec une parcelle sise en zone des bois et forêts appartenant à la commune de Presinge;
- l'agriculteur locataire du terrain à destination de l'extension villageoise a été contacté par la commune.

D'autre part, afin d'obtenir un développement de qualité, voire modèle, les formes bâties projetées, les typologies et le traitement des espaces ouverts du futur développement doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'un suivi par la commune.

Un concours d'architecture sera organisé.

Ceci permettra aussi d'intégrer en amont la réflexion sur un

certain nombre de données environnementales (imperméabilisation des sols, concept énergétique, nature des aménagements extérieurs végétalisés, gestion des déchets, desserte TC, etc.).

La fiche no 3 du présent plan directeur détaille les mesures et le processus envisagés.

Desserte du périmètre par les transports collectifs

Il existe aujourd'hui une ligne de bus reliant Presinge au centre-ville de Genève, dont la fréquence pourrait être augmentée.

Le CEVA permettra sans doute d'établir de nouvelles liaisons de bus et d'envisager des déplacements doux en direction de la gare d'Annemasse (10 minutes en vélo, 50 minutes à pied). Une éventuelle halte ferroviaire à Juvigny offrirait une alternative aux habitants du village de Presinge et du hameau de La Louvière de prendre le train pour se rendre en ville.

Il convient enfin de préciser qu'un bus à l'appel existe déjà sur le secteur (Proxibus Genève-est). D'autre part, la proximité de l'école de Presinge permettra aux enfants du «nouveau village» de se déplacer à pied.

Mesures de compensation quantitatives et/ou qualitatives et/ou financières portant sur les impacts nature et agriculture et mise à jour de la ZBF

Les points suivants peuvent déjà être portés au dossier du projet de déclassement de la zone agricole comme bases de discussion en termes de compensations:

- la création d'un RAE en cours
- les plantations de chênes financées par la commune
- la renaturation du Nant du Paradis à poursuivre
- un local de vente directe pour les agriculteurs de la commune à projeter dans le cadre du nouveau village
- des compensations financières à étudier selon la loi sur la promotion de l'agriculture M2 05 et son règlement d'application
- des reclassements en zone agricole, notamment un terrain sis en zone à bâtir au nord du village, appartenant à la commune (1'521 m²);

Une zone de bois et forêts (sur la base du cadastre forestier) et/ou agricole pourrait être créée dans le village, en lieu et place d'un morceau de zone à bâtir.

Mesures pour limiter la consommation du sol

L'indice usuel d'utilisation des terrains à bâtir préconisé par le plan directeur cantonal en zone villageoise (Z4B) est de 0.6. Le projet développé atteindra cette cible.

Les formes bâties imaginées seront de petits immeubles; aucune villa n'est prévue.

Le stationnement sera regroupé et organisé afin d'éviter l'imperméabilisation des sols à tout va.

Planification des équipements publics de quartier (compétence communale)

Les équipements publics de base existent à Presinge. Ils peuvent sans problème absorber un développement de 250 personnes.

Le «nouveau village» intégrera la possibilité d'organiser un bâtiment de voirie, un local de pompiers, une déchetterie, etc... ainsi que quelques commerces de proximité ou services à la personne (voir la liste des besoins de la commune de janvier 2005 établie par la commission aménagement du territoire et du développement du CM).

La salle communale sera reconstruite et agrandie; elle sera implantée proche du nouveau parking collectif, à quelque distance des habitations.

Un concept énergétique pourra être étudié simultanément au projet du nouveau développement.

L'étude en cours du PGEE permettra de dimensionner et d'adapter si nécessaire le réseau d'évacuation des eaux (usées et claires) sur le village de Presinge.

Equipements publics de quartier, ainsi que la desserte en transports publics, sont à planifier simultanément aux projets d'urbanisation

Le plan directeur communal prévoit deux fiches d'action intitulées «Développer Presinge-village» et «Améliorer la desserte par les transports collectifs», dont les mesures respectives sont à coordonner.

Le projet CEVA offrira des opportunités de desserte en transports publics intéressante du «nouveau village».

